



FACULTÉ DE DROIT  
ÉQUIPE DE  
RECHERCHE  
LOUIS JOSSERAND

## La circulation des personnes et de leur statut dans un monde globalisé

Rencontres organisées par le Centre de droit de la famille  
(Université Jean Moulin Lyon 3, Institut universitaire de France)

Lyon, les jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018

### Journée du 11 octobre :

#### **Introduction (10h30 - 12h) :**

Présidence : *H. Gaudemet-Tallon (Université Paris 1)*

Introduction : Les enjeux de la circulation. *H. Fulchiron (Université Lyon 3)*

- Quelle circulation ? *J.-S. Bergé (Université de Nice)*
- Qui circule ? *J.-Y. Carlier (Université de Louvain-la-neuve)*
- Où circule-t-on (les espaces de la circulation) ? *S. Peruzzetto (Cour de cassation)*
- Qu'est-ce qui circule (la notion de « statut personnel ») ? *E. Cornut (Université de Nouvelle-Calédonie)*

La circulation des personnes et de leur statut en DIP : mise en perspective historique,  
*B. Ancel (Université Paris 2)*

#### **Thème 1 : Les principes (14h - 18h30)**

Présidence : *J. Foyer (Université Paris 2)*

##### A) Les droits fondamentaux (14h - 15h15)

- Les droits fondamentaux comme « moteur » de la circulation des personnes et de leur statut familial, *F. Marchadier (Université de Poitiers)*
- La jurisprudence de la Cour EDH, *P. Pinto de Albuquerque (Cour EDH)*
- Les droits de l'enfant, *A. Boiché (avocat à Paris)*

- L'impact de la jurisprudence de la Cour Interaméricaine des droits de l'homme, *P. Casella (Université de Sao Paulo)*

B) Les droits et libertés de l'Union Européenne (15h15 – 16h30)

- La construction de l'ESJ et la circulation des personnes et de leur statut familial, *J. Heymann (Université Lyon 2)*
- La citoyenneté européenne, *N. Joubert (Université de Dijon)*
- La Charte des droits fondamentaux de l'UE, *L. Pailler (Université Lyon 3)(sous réserve)*
- La dynamique UE / Cour EDH, *B. Bonnet (Université de Saint Etienne)*

*Pause café*

C) L'autonomie du sujet (16h45 – 17h15)

- L'autonomie de la volonté comme « moteur » de la circulation, *M. Farge (Université de Grenoble)*
- Un droit de construire son statut ? *S. Godechot-Patris (Université Paris 10)*

D) Et les Etats ? (17h15 – 18h30)

- Autour de la souveraineté des Etats, *P. Kinsch (avocat, Université de Luxembourg)*
- Intérêts étatiques et privatisation du statut personnel, *J. Guillaumé (Université de Rouen)*
- Et la démocratie ? *M. Tetu (Université Lyon 3)*
- Souveraineté, identité et ordres juridiques européens, *M. Guyomar (Conseil d'Etat)*
- L'exemple des droits sociaux, *E. Pataut (Université Paris 1)*

Journée du 12 octobre :

**Thème 2 : Les méthodes (8h30 – 12h30)**

Présidence : *P. Lagarde (Université Paris 1)*

A) Repenser la méthode conflictuelle ? (8h30 – 9h15)

- La mise à l'épreuve des méthodes classiques, *L. Rass-Masson (Université de Toulouse)*
- Circulation et exigence de proximité, *P. Hammje (Université de Nantes)*
- L'ouverture à la volonté individuelle :

- Le choix du juge, *A. Devers (Université Lyon 3)*
- Le choix de la loi, *E. Fongaro (Université de Bordeaux)*

## B) Construire une nouvelle méthode (9h15 - 10h)

### 1 - La reconnaissance

- La reconnaissance : méthode(s) ou principe ? *S. Fulli-Lemaire (Max Plank Institut Hambourg) (sous réserve)*
- Reconnaissance et théorie générale du DIP, *S. Pfeiff (ULB)*

### 2 - Les conditions de la reconnaissance

- La cristallisation, *C. Latil (Université Aix Marseille) (sous réserve)*
- Les actes créateurs de statut, *P. Callé (Université Paris 1)*
- Une condition de régularité ? *B. Haftel (Université Paris 13)*

*Pause café*

## C) Encadrer la circulation / Définir les limites de la circulation (10h15 - 12h30)

### 1 - Les lois de police, *A. Panet (Université Lyon 3)*

### 2 - L'ordre public

#### 1) Quel ordre public ?

- Les ordres publics nationaux, *S. Sana (Université de Polynésie française)*
- Les ordres publics régionaux, *A. Bonomi (Université de Lausanne)*
- Un ordre public réellement international ?, *G. Cerqueira (Université de Reims) (sous réserve)*

#### 2) Ordre public *v.* ordre public ?

- L'articulation entre ordre public national et ordre public régional, *B. Baret (Université Lyon 3)*
- Ordre public régional et conflit de culture, *L. Gannagé (Université Saint Joseph de Beyrouth)*

#### 3) La mise en œuvre de l'ordre public

- Le renouveau des lois de police. *E. Gallant (Université de Toulouse)*
- Le déclin de l'*exception* d'ordre public. *G.P. Romano (Université de Genève)*
- L'ordre public dans le cadre de la coopération juridique internationale, *C. Tiburcio (Université de Rio de Janeiro)*

### 3 - La fraude

- La fraude dans l'espace de l'Union européenne, *D. Sindres (Université d'Angers)*
- Hors Europe, *G. Monaco (Université de Sao Paulo)*

#### 4 - L'abus

- Construire une théorie de l'abus ? *P. Wautelet (Université de Liège)*

### **Thème 3 : Les instruments (14h - 16h15)**

Présidence : *H. van Loon*

#### A) La preuve par les actes (14h - 15h)

- La notion d'acte de l'état civil, *C. Bidaud-Garon (Université de Nouvelle-Calédonie)*
- La force probante des actes de l'état civil, *A. Camuzat (Université Jean Moulin Lyon 3)*
- Une harmonisation des actes ? *N. Nord (Université de Strasbourg)*
- La circulation des actes de l'état civil et la Conventions de La Haye, *P. Lortie (Conférence de DIP de La Haye)*
- Le statut des actes de l'état civil dans les Règlements de l'Union, *M. Desvime (ACENODE)*
- Les certificats, *M. van Seggelen (ACENODE)*
- L'effet pénalisant des mesures de publicité à l'état civil, *M. Revillard*

#### B) La preuve sans les actes (15h - 15h40)

- Comment prouver sans les actes ? *V. Parisot (Université de Rouen)*
- La question des enfants sans état civil, *A.-M. Cordelle et L. Dejoie (Conseil supérieur du Notariat)*

#### C) L'instrumentum et le negotium (15h40 - 16h15)

- Questions de définition et de domaine, *V. Bonnet (Université de Dijon)*
- Quels instruments européens ?, *C. Nourissat (Université Lyon 3)*
- Le negotium par l'instrumentum ?, *F. Mailhé (Université de Picardie)*

*Pause café*

### **Table ronde : Le cas des migrants et des réfugiés (16h30 - 17h30)**

*S. Corneloup et P. de Corson (Université Paris 2), J. Verhellen (Université de Liège), F. Jault-Seseke (Université Paris 10), F. Menezes (Université de Sao Paulo), A. Dionisi-Peyrusse (Université de Rouen), F. Monéger (Cour de cassation)*

**Synthèse (17h30 - 18h) : Autour de la circulation**, *H. Muir-Watt (Ecole de droit de Sciences-Po)*

Responsable scientifique : Hugues Fulchiron

Coordinateur scientifique : Bastien Baret, [baretbastien@gmail.com](mailto:baretbastien@gmail.com)